

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt huit juin deux mille dix neuf à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/07/2019

OBJET :

Fixation d'un taux horaire moyen applicable aux travaux en régie

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Chantal RAPIN, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à M. François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Les agents des services techniques sont amenés à réaliser des travaux en régie sur le parc immobilier de la commune.

Ces travaux réalisés avec le concours des moyens humains et techniques de la Ville de Gap peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Ces travaux en régie peuvent également être valorisés dans le cadre de financements obtenus pour des opérations d'investissement.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il est proposé de fixer un taux moyen horaire des agents de catégorie A, B et C intervenants sur la base des éléments suivants :

Agents de catégorie A			
Grade	Brut horaire moyen	Charges patronales horaires	Coût horaire moyen
Ingénieur en Chef	18.48 €	8.95 €	27.42 €
Ingénieur Hors classe	23.45 €	11.36 €	34.81 €
Ingénieur Principal	20.24 €	9.80 €	30.04 €
Ingénieur	16.33 €	7.91 €	24.24 €
Coût moyen horaire			29.13 €

Agents de catégorie B			
Grade	Brut horaire	Charges patronales horaires	Coût horaire
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	15.12 €	7.32 €	22.45 €
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	13.75 €	6.66 €	20.41 €
Technicien	13.07 €	6.33 €	19.40 €
Coût moyen horaire			20.75 €

Agents de catégorie C			
Grade	Brut horaire	Charges patronales horaires	Coût horaire
Agent de maîtrise principal	13.07 €	6.33 €	19.40 €
Agent de maîtrise	12.33 €	5.97 €	18.30 €
Adjoint technique Principal 1 ^{ère}	12.61 €	6.10 €	18.71 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

classe			
Adjoint technique Principal 2ème classe	11.52 €	5.58 €	17.11 €
Adjoint technique	10.71 €	5.18 €	15.89 €
Coût moyen horaire			17.24 €

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines et de la commission des Finances réunies le 19 juin 2019 :

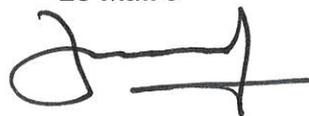
- **Article 1** : de fixer le coût horaire moyen pour les travaux effectués en régie par les agents des services techniques de la Ville de Gap à 17.24 € pour les agents de catégories C, 20.75 € pour les agents de catégorie B et 29.13 € pour les agents de catégorie A ;

- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 5 JUIL. 2019

Affiché ou publié le : - 5 JUIL. 2019